

 <p>CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LA RÉUNION</p>	 <p>REGION REUNION www.regionreunion.com</p>	 <p>l'Europe s'engage à La Réunion</p>	<p>IES/F/ DOC</p>
<p>INSTITUTS D'ETUDES EN SANTE</p>			<p>Version : 1</p>
<p>NOTE D'INFORMATION</p>		<p>MAJ : 05/02/2014</p>	

FORMATION DES IDE AUX MESURES TRANSITOIRES

Session du 16/11/2022 au 18/11/2022

TEXTES DE REFERENCE:

- Décret no 2021-97 du 29 janvier 2021 modifiant le décret n° 2019-678 du 28 juin 2019 et portant diverses mesures relatives au retrait d'enregistrement d'organismes ou structures de développement professionnel continu des professions de santé et aux actes des infirmiers diplômés d'Etat

OBJECTIFS :

En lien avec le Décret n° 2015-74 du 27 janvier 2015 relatif aux actes infirmiers relevant de la compétence exclusive des infirmier(e)s de bloc opératoire Diplômé(e)s d'Etat:

- Présenter le contenu et l'organisation de la formation aux Infirmier(e)s Diplômé(e)s d'Etat exerçant au bloc opératoire ;
- Dispenser aux Infirmier(e)s Diplômé(e)s d'Etat exerçant au bloc opératoire la formation relatif aux conditions de réalisation des actes et activités professionnels suivants :
 - aide à l'exposition,
 - aide à l'hémostase
 - et aide à l'aspiration
- Obtenir l'attestation de formation aux actes et activités du b) du 1° de l'article R4311-11-1 du code de la santé publique.

PERSONNEL CONCERNE :

Infirmier(e)s Diplômé(s) d'Etat (IDE) secteur public et privé exerçant en bloc opératoire et ayant obtenu une attestation provisoire d'exercer les actes exclusifs du b) du 1° de l'article R4311-11-1 du CSP par la DEETS.

ORGANISME DE FORMATION :

CHU de la REUNION – IES – IRIBODE – Site de St Pierre – BP 350 – 97448 Saint-Pierre Cedex

DUREE : 3 journées (21 heures)

NOMBRE DE CANDIDATS PAR SESSION :

Groupe de 12 stagiaires minimum / 30 stagiaires maximum

DATES : 7 heures/jour

Du mercredi 16/11/2022 au vendredi 18/11/2022

LIEU : IRIBODE – IES CHU de la REUNION – Site du GHSR – SAINT-PIERRE

INTERVENANTS :

- Juriste
- Hygiéniste
- IBODE
- Cadre IBODE

RESPONSABILITE:

- Coordination pédagogique : Thierry BOUVIER / Flavie MARIAMON / Carole LETT

CONTENU DU PROGRAMME :

- Cadre juridique de l'exercice des actes du b) du 1° de l'article R4311-11-1 du code de la santé publique
- Définitions, principes et techniques des trois actes :
 - o exposition, aspiration et hémostase
- Risques liés à l'exercice des actes b) du 1° de l'article R4311-11-1 du code de la santé publique :
 - o Gestions des risques / checklist / matériovigilance, risques patients et professionnels, risques liés aux différentes techniques d'exposition, au regard de la discipline chirurgicale et de la voie d'abord, risques liés à l'irrigation, à l'aspiration, risques liés aux différentes techniques d'hémostase, risques liés à la mise en œuvre de processus de physiothérapie (électrocoagulation monopolaire et bipolaire, ultrasons, lasers),
- Risque infectieux au bloc opératoire en lien avec l'exercice des actes b) du 1° de l'article R4311-11-1 du code de la santé publique :
 - o Particularité du bloc opératoire, Asepsie progressive (gestion des flux patient/ personnels et matériel)
 - o Précautions standard et complémentaires dévolues à l'équipe chirurgicale

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Apports théoriques interactifs

COÛT DE LA FORMATION :

- **Employeur/OPCO : 750€ / personne**
- **Autofinancement : 600€ / personne**

RENSEIGNEMENTS :

Les inscriptions se tiendront à compter du **25/07/2022** auprès du :

CHU SUD REUNION - Cellule Vie de l'Etudiant
BP 350 – 97448 Saint-Pierre Cedex
Tél : 0262 35 99 82
Email : seve@ies-reunion.fr

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR :

- Une copie du Diplôme d'Etat IDE
- Une copie de la carte ordinaire ou d'une attestation d'inscription à l'Ordre National Infirmier
- Une copie de l'autorisation temporaire délivrée par la DEETS
- Une copie de la carte d'identité

INSCRIPTIONS : (Cf. Fiche inscription ci-jointe)

Les inscriptions doivent se faire :

- Si vous êtes en autofinancement : directement auprès du secrétariat de la Cellule Vie de l'étudiant (coordonnées ci-dessus)
- Si vous êtes financé par votre employeur : auprès de votre service Formation Continue qui sollicitera l'OPCO (Opérateurs de Compétences) auquel il est affilié (ex : ANFH, TransitionPro, Unifaf, Uniformation ...)

La date limite des inscriptions est prévue le **06/11/2022**

**Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur de l'IRIBODE,
Thierry BOUVIER**

